

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Gestion du lieu d'accueil de l'Antenne Municipale de Lutte Contre les Discriminations - Convention passée entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or - Renouvellement

Monsieur Berthier expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 2 février 2009, le Conseil Municipal a décidé la constitution de la commission extra-municipale de lutte contre les discriminations.

La ville de Dijon a créé une première en France, en constituant un dispositif particulier de lutte contre les discriminations.

Une discrimination est définie comme une inégalité de traitement fondée sur un ou plusieurs des critères prohibés par la loi, comme l'origine, le sexe, le handicap...

Lutter contre les discriminations consiste à agir sur les pratiques qui créent des inégalités de traitement et doit permettre de diminuer les stéréotypes et les représentations par la mise à plat des processus de discriminations au sein des institutions.

Il s'agit de combiner des actions à long terme (lutte contre les pratiques discriminatoires) et des actions à court terme (actions positives) et développer la connaissance locale des phénomènes de discriminations.

Ce dispositif de lutte contre les discriminations repose sur deux instances complémentaires, chargées de mettre en œuvre les politiques volontaristes initiées par la ville de Dijon :

Une commission extra-municipale de lutte contre les discriminations et son antenne municipale et associative de proximité :

La commission extra-municipale a pour mission de définir les grands axes des actions de la Ville dans ce domaine : accès aux services publics, emploi, logement, éducation, loisirs, culture, etc.

La commission extra-municipale de lutte contre toutes les formes de discriminations, l'antenne AMACOD et la ville de Dijon développe une politique active en direction des personnes victimes de discriminations ainsi qu'en direction des professionnels. L'accompagnement permet de sortir de l'isolement, de restaurer la dignité et d'engager la réparation du préjudice subi. Plus globalement l'action de l'AMACOD facilite l'évolution des esprits en redonnant confiance dans la République aux victimes. L'antenne AMACOD est un dispositif de proximité, au cœur d'un contact permanent que la municipalité préserve et développe avec tous les dijonnaises et dijonnais. Ayant acquis une réelle expérience, l'AMACOD a su instaurer ouverture et dialogue auprès de différents partenaires, acteurs de terrain et professionnels en lien direct ou indirect avec les problématiques de discrimination.

Un lieu d'accueil a été mis en place afin de recevoir et aider les victimes de discriminations. Par délibération du 11 mai 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion de ce lieu à la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or par convention arrivée à expiration le 31 décembre 2017.

La Ligue de l'Enseignement-Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or a annoncé son intention de développer notamment les actions suivantes :

- accueillir et accompagner les personnes qui s'estiment victimes de discriminations
- informer les personnes victimes de discriminations sur leurs droits
- conseiller – orienter
- diriger les personnes reçues vers des avocat-e-s ou vers des associations compétentes
- saisir le Défenseur des droits
- recourir à une médiation si les parties y consentent,
- aider les victimes à faire appel aux juridictions pénales et civiles.

- prévention et Formation :

- par des actions de sensibilisation, d'ateliers en direction des établissements scolaires
- par des actions de sensibilisation auprès des relais sociaux, des partenaires, des acteurs de terrain, des entreprises, des intermédiaires de de l'emploi du bassin dijonnais.

Le Centre de Ressources « égalité-diversité » installé dans les mêmes locaux se veut être le complément de tous les projets d'action mis en œuvre, dans le domaine de la lutte contre les discriminations (formation, intervention auprès de professionnels, projets jeunesse,...). entre l'AMACOD et la Ligue de l'Enseignement.

Véritable lieu de ressources adaptés aux problématiques du territoire, ce centre de ressource a vocation à constituer un lieu de référence juridique, pédagogique et philosophique pour tous ceux qui sont touchés, qui s'intéressent ou qui veulent faire découvrir la problématique.

Aussi, au 1er janvier 2017, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon Métropole, ont souhaité porter plus loin ses nombreuses actions volontaristes en engageant un processus de certification pour l'obtention du double Label Diversité- égalité professionnelle femmes-hommes. A la séance du conseil municipale en date du 25 septembre 2017 la ville de Dijon a signé une charte de partenariat avec l'AMACOD (Antenne municipale et Associative de lutte Contre les discriminations).

Dans le cadre des politiques diversité et égalité professionnelle femmes-hommes engagées depuis plusieurs années, et dans la continuité des actions de prévention des discriminations, la Ville de Dijon, le CCAS de Dijon et Dijon métropole organisent un système de traitement des réclamations liées à la discrimination, via une cellule d'écoute.

Ce système permet de traiter les situations de discrimination, signalées par les victimes ou par des témoins, par voie de recours non contentieuse.

Les 3 collectivités participent à ce dispositif : Ville de Dijon, CCAS de Dijon et Dijon métropole.

Ce dispositif est à la disposition des agentes de la Ville de Dijon, du CCAS de Dijon, de Dijon métropole, fonctionnaires ou non titulaires, ancien-ne-s agent-e-s ou candidat-e-s au recrutement.

Ce dispositif permet à chaque personne de saisir une cellule d'écoute dédiée de toute question ou situation liées à une discrimination, en tant que victime ou témoin.

Les membres du comité de pilotage des Labels Diversité et Égalité professionnelle femmes-hommes sont garants de la bonne gestion du système, de son évaluation et de son éventuel réajustement.

Le COPIL est composé d'élu-e-s, de représentant-es des organisations syndicales, de la Directrice Générale Déléguée aux Ressources et Services aux communes, du Directeur des Ressources Humaines, de la communication interne et des membres de la cellule diversité et égalité.

Cellule d'écoute :

La mission de cellule d'écoute est confiée à l'Antenne Municipale et Associative de Lutte contre les Discriminations (AMACOD), suivant les modalités de la charte de partenariat entre les trois collectivités et l'AMACOD.

En effet, cette structure offre les garanties **d'impartialité, de confidentialité, de réactivité** et d'expertise nécessaires à la bonne gestion des réclamations. L'AMACOD est saisie, dans environ 90 % des cas, pour des motifs des discriminations réelles ou supposées survenant en matière d'emploi, par des personnes issues d'un large champ territorial. L'AMACOD a ainsi pu développer de sérieuses compétences dans ce domaine, et l'antenne s'adresse d'ores et déjà aux agent-e-s municipaux, du CCAS et de Dijon-métropole.

Compte tenu de la qualité de ce programme d'actions, il est proposé de renouveler la convention passée entre la Ville de Dijon et la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or pour une période de trois ans, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier à nouveau à la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or, la gestion du lieu d'accueil de l'Antenne Municipale de Lutte contre les Discriminations (AMACOD), pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 ;

2 - approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications, d'y apporter un avenant lors de l'obtention du Label Diversité et Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes délivré par AFNOR certification prévu vers mars 2018.

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Ne participe pas au vote : 1